

Bulletin de liaison des boursiers, stagiaires et participants aux colloques

L'EUROPE EN DEUIL

ROBERT SCHUMAN

Président d'honneur du Parlement Européen, est décédé le 4 septembre 1963 dans sa résidence de Scy-Chazelles, en France.

M. Walter Hallstein, président de la Commission C.E.E., a adressé au général de Gaulle, président de la République Française, le télégramme suivant :

« A l'occasion du décès du Président Robert Schuman, il me tient à cœur d'exprimer à Votre Excellence les condoléances émues de la Commission de la Communauté Economique Européenne. Mes collègues et moi nous inclinons devant la mémoire de ce grand fils de France, de cet homme d'Etat exceptionnel si droit et si simple. Son souvenir encouragera et stimulera tous ceux qui sont appelés à continuer l'œuvre européenne à laquelle il s'était entièrement dévoué. »

M. Adoum Aganaye, ambassadeur du Tchad, représentant près la C.E.E., a envoyé à M. Gaetano Martino, président du Parlement Européen, une lettre dont voici quelques extraits :

« Je sais — et je ressens personnellement — à quel point la mort de celui qui a été et restera pour nous-mêmes et pour nos enfants le Père de l'Europe a représenté un deuil véritablement mondial, un deuil qui atteint plus spécialement l'Occident dont il a été le pionnier, le précurseur, l'initiateur persévérant et courageux. Nous savons tous la part prépondérante que cet homme de bien, ce grand cerveau politique, cet esprit honnête et clairvoyant a prise dans la création des institutions actuelles et nous n'en regrettons que davantage sa disparition. Mais nous, Africains, pleurons non seulement le grand Européen qui a structuré les forces vives d'un continent auquel nous attachent tant de liens amicaux, mais aussi l'ami fidèle de l'Afrique, qui ne nous avait pas oubliés dans ses plans généreux et qui prévoyait déjà, dès 1950,

notre association à cette construction harmonieuse qu'est devenue l'Europe d'aujourd'hui.

Je suis sûr que l'exemple élevé de l'homme d'Etat qui vient de disparaître, ses vues claires et prophétiques, ses conceptions généreuses seront nos meilleurs guides désormais et éclaireront notre route vers une plus grande amitié et une coopération de plus en plus étroite. »

M. Sicco Mansholt, vice-président de la Commission C.E.E., a, de son côté, envoyé à M. le Sénateur Alain Poher, président du Groupe Démocrate Chrétien du Parlement Européen, le télégramme ci-dessous :

« C'est avec une profonde tristesse que la Commission de la Communauté Economique Européenne a appris la mort tragique du Président Robert Schuman. Au nom de mes collègues et en mon nom personnel, je vous exprime nos sentiments de sincères condoléances. Nous nous inclinons avec émotion devant la mémoire de cet homme remarquable qui a si généreusement servi la cause de l'unification européenne et dont le nom restera lié à jamais à celui de la Communauté Européenne. »

Ceux qui vous parlent aujourd'hui :

In memoriam J. Lefebvre	p. 2
Le F.E.D. J. Ferrandi .	p. 4
Industrialisation D. Shakembo	p. 7
Courrier des lecteurs	p. 8

Jacques LEFEBVRE

Nous n'avons pu, dans notre premier numéro, qu'annoncer la mort, survenu le 24 juillet à Bruxelles, de notre regretté collègue Jacques Lefebvre. André Huybrechts, un de ses plus proches collaborateurs, est l'auteur des lignes qui suivent.

La mort inopinée de Jacques Lefebvre a provoqué une très vive émotion dans les milieux africains et parmi les Européens qui s'occupent, de près ou de loin, de l'Afrique.

Tous les Africains qui le connaissaient lui témoignaient une amitié sincère et faisaient régulièrement appel à ses conseils et même à son aide matérielle, qu'il leur accordait d'ailleurs toujours avec infiniment de délicatesse. C'est avec une franchise audacieuse aussi qu'il les éclairait sur les multiples problèmes des pays en voie de développement auxquels, nous le savons tous, il s'était consacré de toute son âme.

C'était un homme droit, sensible et juste. Ce souci de justice le rendait particulièrement sensible aux problèmes humains. Sa simplicité ne dissimulait pas l'extraordinaire intelligence qui le caractérisait. Sa puissance intellectuelle était en effet celle d'un être supérieurement doué de lucidité et sa compétence dans le domaine de l'économie lui permettait de traiter avec clairvoyance et une originalité surprenante tous les problèmes créés par les relations établies entre l'Europe et les pays en voie de développement.

Né à Tournai (Belgique) en 1917, Jacques Lefebvre avait fait à l'Université Catholique de Louvain des études de Droit et d'Economie Politique et Sociale, complétées par une formation philosophique. Il avait été chargé de recherches à l'Institut de Recherches Economiques sous la direction du professeur Dupriez.

Après 7 années de barreau et de magistrature, il entra au Ministère belge des Colonies au Service des Etudes Economiques, Statistiques et de Documentation qu'il créa de toutes pièces et où il resta jusqu'en 1957. Entretemps, il avait été chargé du cours d'Economie d'Outre-Mer à l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales à Bruxelles



et à l'Institut Supérieur Commercial et Consulaire à Mons. L'Université de Liège le nomma Maître de Conférences en 1962.

Outre de nombreux articles, on connaît surtout de lui ses deux ouvrages « La Situation économique du Congo belge et du Rwanda Urundi » (1955), « Afrique et Communauté Européenne » (1957) et le rapport magistral du colloque de 1960 de la Société Royale d'Economie Politique de Belgique sur « L'Originalité de l'Apport Euro-

péen au progrès économique et social des pays en voie de développement ».

Jacques Lefebvre était, depuis plusieurs années, un des principaux et plus fidèles collaborateurs du Révérend Père Pire; il était Administrateur de l'Association « Le Cœur ouvert sur le monde », professeur régulier à l'Université de Paix depuis sa fondation, conseiller économique pour le projet de développement communautaire rural au Pakistan Oriental.

Il avait participé activement en 1957 aux négociations du Traité de Rome. En 1958, il fut nommé Directeur à la Commission de la Communauté Economique Européenne.

Jacques Lefebvre savait que le mal qui l'avait frappé était inguérissable et ce fut encore un exemple de dignité humaine qu'il nous a donné dans les derniers jours de sa vie en acceptant, sereinement, sans une seule expression de révolte, cette dernière épreuve qu'il devait subir.

Beaucoup de lecteurs nous ont écrit pour nous exprimer leurs condoléances à l'occasion du décès de M. Jacques LEFEBVRE.

La Rédaction du « Courrier » est très touchée de ce témoignage de sympathie dont elle ne manquera pas de faire part à Madame LEFEBVRE.



Chers Lecteurs,

Voici donc le deuxième numéro de notre « Courrier de l'Association » qui sort deux mois après le premier. Nous sommes des gens modestes : nous commençons par cette périodicité espacée, pour voir ensuite si nous devons la ramener à un mois. Et c'est vous qui nous le direz, par vos critiques ou vos applaudissements, en tout cas en nous écrivant.

Quelques-uns (et -unes !) d'entre vous ont déjà pris la plume en main pour nous écrire. Nous avons reçues des lettres très flatteuses, et nous attendrons patiemment celles qui le seront peut-être moins. Seulement voilà : notre fichier contient des adresses qui datent d'il y a un an ou deux. Beaucoup de nos envois nous ont été retournés avec la remarque « Parti sans laisser d'adresse ». C'est bien dommage. Et nous vous prions, chacun d'entre vous qui recevez ce numéro, de regarder autour de vous s'il y a de vos collègues et camarades qui seraient ou qui auraient été des boursiers ou qui auraient participé à un de nos Colloques, ou qui tout simplement seraient intéressés à recevoir le « Courrier ». Donnez-nous leurs adresses ou dites-leur de nous écrire — nous serons heureux de leur envoyer notre bulletin.

Il ne me reste qu'à espérer que ce numéro vous intéressera et que j'aurai bientôt de vos nouvelles.

Bien à vous,
O.I. SOLF.

BENEFICIAIRE DU F.E.D.

18 Etats associés : Sénégal, République Islamique de Mauritanie, Ma'i, Côte d'Ivoire, Haute Volta, Niger, Dahomey, Togo, République Fédérale du Cameroun, Tchad, République Centrafricaine, Gabon, Congo-Brazzaville, Congo Léopoldville, Rwanda, Burundi, Somalie, Madagascar.

1 Etat non associé : République Algérienne Démocratique et Populaire (1)

2 Pays associés (Parties non Européennes du Royaume des Pays-Bas) (2)
Surinam, Antilles Néerlandaises

7 Territoires d'Outre Mer associés : Comores, Côte Française des Somalis, Polynésie Française, Nouvelle Calédonie, Iles Wallis et Futuna, Terres Australes et Antarctiques, Saint-Pierre et Miquelon.

4 Départements d'Outre-Mer, non associés : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion.

(1) L'Algérie ne bénéficie que du 1^o FED.

(2) En fait une 3^e partie non européenne du Royaume des Pays-Bas a bénéficié, comme pays associé, des interventions du 1^o FED : c'est la Nouvelle-Guinée Néerlandaise. — Mais, depuis son transfert à l'Indonésie, ce pays n'est plus associé à la CEE et ne bénéficie plus du FED.

LISTE DES ANCIENS STAGIAIRES

Jacques Abdourahman Ahmed	Côte française des Somalis
Georges Assédé	République Centrafricaine
Abou Baba-Moussa	Dahomey
Alexandre Carret	Gabon
Adama Cissoko	Mali
Jean Dendé	Gabon
René Desanti	Togo
Boubacar Diabaté	Guinée
Cheick Diarra	Mali
Pierre Guiguemdé	Haute-Volta
Idriss Haroun	Tchad
Ibrahima Kane	Mauritanie
Ambroise Kangot	République Centrafricaine
Paul Kaya	Congo (Brazzaville)
Ousmane Kébé	Sénégal
Soumana Kindo	Niger
Georges Koudou	Gabon
Eric Lequerré	Tahiti
Jean-Louis Lobelt	Congo (Brazzaville)
Herménégilde Magunira	Burundi
Jean Mebenga	Cameroun
Abdou Rahim Mikidache	Comores
François Mundabi	Congo (Léopoldville)
Jean Ngendankazi	Burundi
Mustafâ Mohamed Mustafâ	Somalie
Martin Ngoua	Gabon
Edouard Ntakiyica	Burundi
Laurent Ntamag	Cameroun
Marcel Ouedraogo	Haute-Volta
David Peindzi	Congo (Brazzaville)
François Perret	Niger
Joseph Raboanary	Madagascar

Pascal Rakotoniaina	Madagascar
Armand Razafindrabé	Madagascar
Martin Robinson	Madagascar
Saïd Ahmed Saïd Athouman	Comores
Léonard Savadogo	Haute-Volta
Clément Sambira	Burundi
Charles-François Samson	Surinam
Nur Osman Scirwâ	Somalie
Jean Sebiro	République Centrafricaine
Jean Seruvumba	Rwanda
François Soarès	Congo (Léopoldville)
Maurice Thomas	Dahomey
Mamadou Touré	Côte-d'Ivoire
Mokhtar Touré	Mauritanie
Jacques Traoré	Haute-Volta

DEUX ANCIENS STAGIAIRES A L'HONNEUR

Paul Kaya, en stage chez nous en 1961, a été nommé ministre de l'Economie nationale, du Plan, chargé des Travaux publics et des Postes et Télécommunications dans le gouvernement de la République du Congo (Brazzaville).

Armand Razafindrabé, en stage chez nous en 1959-1960, a été nommé représentant de la République malgache près la C.E.E., avec rang d'ambassadeur.

Nos félicitations !

Le Fonds Européen de Développement

par Jacques FERRANDI

Dans le premier numéro du « Courrier de l'Association », nos lecteurs ont pu trouver une analyse de la nouvelle Convention d'Association entre la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) et les Etats Africains et Malgache Associés (E.A.M.A.).

Dans ce numéro, Monsieur Jacques FERRANDI, directeur du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) à la Direction Générale du Développement de l'Outre-Mer à la C.E.E., expose les possibilités d'intervention offertes au F.E.D. dans le cadre de la nouvelle Convention d'Association.

Le Traité de Rome et la Convention d'application de l'association annexée à ce Traité, font bénéficier de l'aide communautaire apportée par la Communauté Economique Européenne 32 Etats, pays, territoires et départements d'Outre-Mer peuplés de 60 millions d'habitants, couvrant ensemble une superficie de 11,5 millions de km², grande comme une fois et demi les U.S.A. et comme 10 fois l'Europe des Six. Par eux, la Communauté est présente sur tous les océans du monde, Atlantique, Pacifique et océan Indien; en Afrique et à Madagascar principalement, où 18 Etats associés ont accédé à l'indépendance en 1960, mais aussi en Polynésie (Tahiti), face au Canada (Saint-Pierre et Miquelon), et même dans les Caraïbes, tout près de Cuba (Antilles Néerlandaises et Françaises, Surinam).

A ces pays, l'article 131 du Traité de Rome a garanti, comme un des buts fondamentaux de l'association, « la promotion de leur développement économique et social ». Un instrument a été créé pour assurer cette promotion : le Fonds Européen de Développement — le F.E.D. — qui termine, actuellement, sa cinquième année d'existence.

Déclaration de M. Robert Schuman, relative à la création du pool Charbon - Acier (9 mai 1950).

« ... L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles, le développement du continent africain. »

UN FONDS VRAIMENT MULTILATERAL

Par la convention d'application de l'association annexée au Traité, le F.E.D. a été doté de 581,25 millions de dollars fournis par des contributions budgétaires des six Etats membres de la C.E.E. : République fédérale d'Allemagne et France 200 millions chacune; Belgique et Pays-Bas 70 millions chacun; Italie 40 millions; Luxembourg 1,25 million. Il s'agit donc d'un Fonds vraiment multilatéral où les contributions des Etats perdent leur nationalité d'origine à la minute même de leur versement. Les décisions de financement sont prises par la Commission et le Conseil uniquement en fonction de considérations objectives — économiques, techniques et financières — à l'exclusion de toute considération politique. Seuls les gouvernements des Etats bénéficiaires ont l'initiative de

présenter des projets. Enfin, les interventions du F.E.D. sont complémentaires des interventions bilatérales des Etats membres : dans les pays d'Outre-Mer de la zone franc, par exemple, les investissements matériels financés par le F.E.D. sont chaque année à peu près égaux à ceux que finance l'aide bilatérale française.

PREMIER BILAN

A la fin de l'année 1963, compte tenu des réserves et provisions constituées pour faire face à la hausse éventuelle des prix, le F.E.D. aura engagé la quasi totalité des 581 millions de dollars qui avaient été mis à sa disposition pour la première période quinquennale de l'association. Ces crédits auront permis de construire, ou de lancer la construction de 303 hôpitaux, pavillons d'hospitalisation et dispensaires de brousse représentant plus de 9.000 lits, 47 maternités, 2.742 classes primaires et complémentaires, 20 établissements d'enseignement secondaire et pédagogique, 165 établissements de formation technique, 2.720 km de routes bitumées, 3.461 km de routes en terre, 2.955 puits ou sources ainsi que plusieurs dizaines de milliers d'hectares d'aménagements hydro-agricoles et de plantations sélectionnées de palmier à huile, de coton, de thé, etc.

Ce premier bilan est confortable et l'on pourrait être tenté de pavoiser. Je préfère, quant à moi, demeurer objectif et dire, tout simplement, que ces chiffres représentent des décisions, *des engagements*, mais pas tous (il s'en faut) des réalisations inscrites définitivement sur le terrain. Compte tenu de l'inévitable décalage entre la décision de financement et son exécution, il est bien vrai qu'à la fin de cette année nous aurons approuvé 350 projets pour une valeur de 560 à 580 millions de dollars; mais il n'est pas moins vrai qu'à la même date nous n'aurons pas *effectivement dépensé* plus de 130 millions. En fait, c'est en 1963 que l'exécution du F.E.D. a véritablement commencé sur le terrain. C'est en 1964 et en 1965 qu'elle atteindra son véritable « rythme de croisière » et produira, sur les Etats bénéficiaires, ses pleins effets économiques. Voici donc abordée, enfin, l'année des chantiers du F.E.D.

UN FONDS ENTIEREMENT NOUVEAU

Mais voici que nous abordons, au même moment, une nouvelle période de l'association, ouverte par la signa-

ture à Yaoundé, le 20 juillet 1963, d'une Convention librement négociée par 24 Etats souverains. La politique d'aide de la Communauté va connaître, par cette Convention, une profonde évolution et le F.E.D., en particulier, se présente avec un visage entièrement nouveau.

Le montant global de l'aide, d'abord, se trouve en augmentation sensible, avec 800 millions de dollars pour 5 ans, au lieu de 581, soit une progression de l'ordre de 40 %.

Le F.E.D., ensuite, est renouvelé avec une dotation de 730 millions de \$ fournie par des contributions budgétaires de la République fédérale d'Allemagne et de la France (246,5 millions chacune), de l'Italie (100 millions), de la Belgique (69 millions), des Pays-Bas (66 millions) et du Luxembourg (2 millions). Mais une nouvelle source de financement apparaît avec la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) qui, sur ses ressources propres, fournit 70 millions de dollars.

Enfin, qu'il s'agisse des techniques financières utilisées ou des secteurs d'intervention, la politique d'aide de la Communauté apparaît entièrement placée sous le signe de la diversification.

DIVERSIFICATION DES TECHNIQUES FINANCIERES

Le premier F.E.D. avait, du point de vue des techniques, une structure extrêmement simple : seule pouvait être pratiquée la formule de la subvention. Or la Commission, gérante du F.E.D., s'est vite aperçue que cette simplicité n'était adaptée ni à l'évolution politique ni, encore moins, à la complexité de la plupart des opérations de développement. Elle a donc réclamé au cours des négociations, et obtenu, la création d'un instrument mieux adapté. Désormais l'équipe du F.E.D. et de la B.E.I. pourront pratiquer aussi bien :

- la technique des subventions du F.E.D. : 680 millions de \$;
- la technique des prêts du F.E.D. à des conditions spéciales : 50 millions (durée d'amortissement très longue, jusqu'à 40 ans; période de grâce jusqu'à 10 ans; faible taux d'intérêt);
- la technique des prêts de la B.E.I. à des conditions normales (durée d'amortissement jusqu'à 25 ans; taux d'intérêt approchant 6 %);
- la technique des bonifications d'intérêt, prélevées sur les subventions du F.E.D., pour atténuer, jusqu'à 3 %, la charge de l'intérêt des prêts normaux de la B.E.I.

DIVERSIFICATION DES SECTEURS D'INTERVENTION DE L'AIDE

La Commission ne pouvait financer, sur le premier F.E.D., que des investissements en capital et, occasionnellement, certaines opérations d'assistance technique. Là encore, le gérant communautaire du F.E.D. s'est rendu compte, très rapidement, qu'une telle politique laissait ouvertes de nombreuses failles. Il a donc réclamé, et obtenu, de pouvoir intervenir dans un large éventail de domaines différents :

- les investissements en capital du type classique;
- les aides à la production et à la diversification, qui comprennent à la fois des primes de complément pour faciliter la commercialisation progressive à des prix compétitifs, des aides structurelles à la production, et des aides à la diversification pour remédier (notamment par l'industrialisation) aux faiblesses des économies basées sur les monocultures;
- les actions de régularisation des cours pour atténuer les fluctuations des prix;
- enfin l'assistance technique.

SITUATION DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

1er octobre 1963
(en unités de compte)

Projets F.E.D.	Domaine social				Domaine économique		Totaux
	Enseignement	Santé	Urbanisme	Etudes générales	Agriculture	Infrastructure	
Montants d'engagements	72.554.000	40.283.000	24.038.000	6.926.000	101.821.000	203.196.000	448.818.000
Nombre de projets	64	49	27	10	71	114	335
<i>Etudes financées sur divers budgets dont F.E.D.</i>							
Montants des engagements	866.000	575.800	361.400	1.527.300	8.403.800	6.490.000	18.224.300
Nombre d'études	34	18	8	16	84	58	218

Nota : Le montant de certaines études étant déjà inclus dans le montant des projets auxquels elles se rapportent, les deux nombres figurant dans chaque colonne ne peuvent s'additionner.

L'accent porté sur ce dernier secteur, complètement ignoré par les textes de la première convention, me paraît constituer une évolution très importante, qui a été imposée par l'expérience de la Commission. Désormais, la Commission aura le droit d'utiliser le F.E.D. pour financer d'une part des actions d'assistance technique liées aux investissements (c'est-à-dire préparatoires, concomitantes et même postérieures à ceux-ci), et d'autre part, des actions de coopération technique générale (envoi d'experts, bourses, stages, sessions de formation de courte durée). Dans ces domaines, malgré le silence des textes, des expériences intéressantes ont pu être réalisées, ces dernières années, grâce aux crédits du budget ordinaire de la Commission. Ce qui est nouveau, c'est la possibilité d'un financement par le F.E.D. qui est de nature à donner à ces actions, pour l'avenir, une ampleur et une stabilité adaptées aux objectifs poursuivis.

UN INSTRUMENT UNIQUE

Je ne crains pas de dire que le nouvel instrument dont dispose la Communauté pour exécuter sa politique d'aide est probablement unique. Il m'est facile de le démontrer par quelques exemples.

Sur le plan mondial, le Programme Elargi d'Assistance Technique des Nations Unies (P.E.A.T.N.U.) pratique

la coopération technique générale, et le Fonds Spécial l'assistance technique liée aux investissements. Mais ni l'un, ni l'autre ne peuvent financer les investissements qu'ils recommandent.

La B.I.R.D. accorde des prêts normaux, mais pas de subventions. Pour distribuer des prêts spéciaux, on lui a adjoint un instrument nouveau : l'I.D.A.

En France, le F.A.C. pratique la subvention pour les investissements en capital et l'assistance technique. Mais les prêts sont accordés par un autre organisme, la Caisse Centrale; les aides pour la régularisation des cours par un troisième.

En Allemagne, la Kreditanstalt für Wiederaufbau accorde des prêts normaux, mais pas de subventions ni de prêts spéciaux. L'assistance technique fait l'objet de subventions, mais passe par d'autres canaux administratifs.

Je pourrais allonger cette énumération mais je pense vous avoir déjà amené à ce qui voulait être ma conclusion : sur le plan communautaire européen, toutes ces opérations sans exception, qui sont toutes également nécessaires dans une politique de développement cohérente c'est-à-dire globale, passeront désormais par un instrument quasi unitaire : *l'équipe constituée par le F.E.D. et la B.E.I.*

Une réalisation du Fonds Européen de Développement

LE LYCEE DE DIEGO-SUAREZ

La construction de deux nouveaux bâtiments destinés au lycée de Diego-Suarez vient d'être achevée, grâce aux crédits accordés par le Fonds Européen de Développement du Marché Commun qui finance également l'achat de l'équipement nécessaire.

Cette construction est un bon exemple de l'aide apportée par la C.E.E. au développement de l'enseignement secondaire en République Malgache. De plus en plus, cet enseignement tend à devenir accessible à tous les enfants, quelle que soit la région où ils habitent.

Eloignée du centre de l'île non seulement par la géographie mais aussi par la difficulté des communications, la province de Diego-Suarez (385.000 habitants) ne possédait à sa création, en 1957, qu'un seul établissement d'enseignement secondaire, le lycée de Joffreville, situé à plus de 30 km de la capitale provinciale. En 1960, grâce à un échange réalisé avec le collège normal, le lycée a pu s'installer dans les locaux auparavant occupés par celui-ci dans la ville même : cette localisation correspondait davantage à la nature d'un lycée appelé à recevoir des élèves pris en majorité parmi la population urbaine (38.000 hs).

Situés au sud de la ville sur un terrain appelé « le polygone », les locaux disponibles à cette époque pour le lycée étaient insuffisants : ils étaient constitués par un seul bâtiment de quatre classes, alors que les élèves étaient au nombre de 338 et que de nombreuses demandes devaient être refusées faute de places. Les constructions

qui viennent d'être achevées permettront de recevoir jusqu'à 480 élèves, dont environ 50 internes.

Les deux bâtiments neufs comprennent en effet huit salles de classe supplémentaires, un réfectoire et des dortoirs, avec les services correspondants (cuisine, douches etc.). Ce sont des constructions de conception moderne et bien adaptées à la région. L'enseignement pourra ainsi être désormais dispensé dans des conditions satisfaisantes et l'équipement fourni permettra même, en cas d'extension ultérieure des bâtiments, d'accueillir jusqu'à 190 demi-pensionnaires et pensionnaires.

Constructions et équipement ont coûté un peu plus de 32 millions FMG, soit 93 % du montant prévu.

Wir entschuldigen uns bei unseren deutschsprachigen Lesern dafür, dass unser « Kurier » nicht in ihrer Sprache erscheint. Sie werden verstehen, dass dieses bescheidene Bulletin nicht gleich mehrere Ausgaben haben kann. Wir hoffen, dass Sie es trotzdem lesen können. Sie können uns natürlich auf deutsch schreiben.

We wish to apologize to those of our readers who do not speak French for the fact that « Courier » is not published in their language. Please understand that it is not possible just yet to have several editions of this modest bulletin. We hope that during your stay in Europe or in the course of your studies, you have gained a working knowledge of French. It is of course understood that you can write to us in the European language of your choice.

Industrialisation

en Afrique et à Madagascar

Daniel Shakembo, du Congo-Léo, qui est actuellement en stage chez nous, expose ici son opinion sur un problème qui mérite l'attention de tous les Africains et Malgaches.

D'une façon objective, la plupart des Africains et Malgaches confondent encore l'indépendance politique et l'indépendance économique. La première est déjà acquise par un très grand nombre de pays africains. C'est ainsi que la population rurale ignorante, voire même les citadins, crient nuit et jour contre les blancs en général et les Européens en particulier et les menacent de mort s'ils ne veulent pas quitter leur sol. Il n'est pas difficile de comprendre ce geste. Pour eux, avec l'indépendance politique, la vie sociale doit s'améliorer automatiquement, et quand ils constatent le contraire de ce qu'ils espéraient, ce sont les mêmes colonialistes qui mettent des barrières et, par conséquent, veulent que la vie malheureuse des Africains et Malgaches continue comme dans le passé. Non, ils se trompent : l'indépendance politique seule ne suffit pas. Il faut en plus l'indépendance économique. C'est cette dernière qui soutient la première. Sans l'indépendance économique, l'indépendance politique est comparable à une maison bâtie sur un banc de sable : un coup de vent suffit pour qu'elle soit renversée. Elle est comparable à une tombe bien ornée au-dessus mais qui ne contient que des pourritures.

Mais comment peut-on obtenir cette indépendance économique ? Cette indépendance est basée sur l'industrialisation. Un pays industrialisé, c'est un pays indépendant. Certains estiment généralement qu'il n'y a pas de pays indépendants au point de vue économique, car ils dépendent les uns des autres dans le domaine des échanges commerciaux. C'est vrai, mais il n'est pas exclu de dire que ces pays développés ou industrialisés soient indépendants, car la vie sociale des citoyens est bonne et assurée. Industrialisation signifie travail, argent, nourriture, habitation et aisance. Parce que la vraie indépendance dépend de l'industrialisation, il y a lieu d'étudier les conditions exigées, afin de nous permettre de voir si les pays africains et malgache peuvent acquérir par eux-mêmes cette indépendance sans le concours des pays étrangers déjà industrialisés. La réponse à cette question nous permettra de tirer un jugement objectif sur les cris hostiles lancés par des Africains contre la présence de blancs et particulièrement contre les Européens, leurs anciens colonisateurs.

L'industrialisation pose trois grandes conditions, notamment :

1. Les ressources naturelles ;
2. La main d'œuvre qualifiée ;
3. Les capitaux.

1. Les ressources naturelles

Il est certain que dans le continent africain et malgache il y a encore beaucoup de ressources naturelles. La plupart de ces ressources ne sont pas encore localisées et par conséquent ne sont pas encore exploitées. Pour cela, il

faut établir un inventaire exact de ces ressources. Cet inventaire est une tâche si grande qu'aucun pays africain n'est en mesure de l'entreprendre à l'heure actuelle.

En premier lieu, le coût d'une enquête sur les ressources naturelles est énorme : il faut des géologues étrangers avec des appareils spéciaux ; tout cela coûtera cher aux pays. En second lieu, les pays africains ne possèdent pas encore les experts nécessaires à l'exécution des enquêtes indispensables. Cela veut dire que les pays africains et malgache sont obligés de faire entrer par la porte de derrière ceux qu'ils ont fait sortir par la porte de devant, lors de l'accession à l'indépendance politique. C'est une nécessité absolue pour eux. Mais entretemps, les dirigeants des pays africains sous-développés doivent tâcher d'avoir leur propres géologues, en supportant d'envoyer dans les pays colonialistes de jeunes étudiants africains. Ces derniers après leurs études remplaceront automatiquement leurs collègues étrangers. Voilà un remède efficace pour cette maladie, au lieu de crier avec un sentimentalisme contre la présence des Européens évidemment colonialistes, mais cependant nécessaires à l'époque actuelle.

2. La main-d'œuvre

La deuxième condition exigée par l'industrialisation d'un pays sous-développé est la main-d'œuvre. Dans celle-ci, il faut distinguer l'ordinaire et la qualifiée. En ce qui concerne cette deuxième catégorie, le même problème se pose : où en trouver ? Car, pour le moment, il n'est pas un pays africain qui puisse avoir assez d'ingénieurs nationaux pour pouvoir installer une usine et l'entretenir, quelle que soit son importance. Alors de nouveau les regards des Africains sont dirigés vers leurs anciens colonisateurs. L'objectivité des choses montre clairement que pour installer une usine, il faut connaître ses machines ; et pour connaître ces machines, il faut avoir appris à les connaître. Or, dans aucun pays d'Afrique (pour exagérer) il n'y a pas encore de techniciens nationaux de ce genre. Ce point est aussi important que le premier. Pour préparer l'avenir du Continent africain, pour le faire sortir de l'impasse actuelle, il faut dans l'immédiat des envois massifs de jeunes nationaux dans les pays étrangers, en Europe par exemple. Mais à l'heure actuelle, la présence de la main-d'œuvre européenne qualifiée pour l'installation des industries en Afrique et à Madagascar est indispensable.

3. Les capitaux

La recherche des ressources naturelles, le recrutement des géologues, des ingénieurs et de la main-d'œuvre qualifiée, leur paiement, l'achat du matériel pour l'installation des usines : tout cela demande des capitaux. Or, les pays africains et malgache étant encore sous-développés, ne peuvent pas encore posséder assez de capitaux à investir

pour l'exploitation des ressources naturelles. Dans ce cas, on fait inévitablement appel aux capitaux étrangers. La plupart de ces capitaux ont comme origine l'Europe. Donc, encore une fois, les dirigeants africains et malgache ont de nouveau les regards tournés vers leurs anciens maîtres.

* * *

En tenant compte de tout ce qui est dit plus haut on peut conclure qu'à l'heure actuelle les cris hostiles du peuple africain et malgache contre la présence des Européens ne se justifient pas. Ont raison, ceux qui crient contre les colons qui continuent à appliquer l'ancien principe colonial : « Divide et impera ». Ont tort, ceux qui crient contre les Européens techniciens qui sont appelés à :
— faire l'inventaire des ressources naturelles d'un pays ;
— installer et entretenir des usines et
— apporter de nouveaux capitaux à investir.

Dans la vie courante, on n'obtient rien pour rien. Les pays étrangers qui fournissent à l'Afrique et à Madagascar des géologues, des ingénieurs, des techniciens et des capitaux profitent, comme il est normal, de l'une ou de l'autre façon des richesses des pays aidés. Ce profit n'est pas une raison pour les autochtones de crier contre eux et de freiner ainsi le développement économique et social du continent.

LE COURRIER DES LECTEURS

Nous avons eu le plaisir de recevoir de nombreuses lettres de lecteurs qui nous prouvent que notre « Courrier » répond à leur désir de maintenir le contact avec la Communauté. Nous en publions quelques extraits et serons heureux de répondre aux questions qui pourraient nous être posées.

Siamo due borsisti della C.E.E. ed in tale qualità abbiamo ricevuto il « Courrier de l'Association » diretto appunto a coloro che utilizzano borse di studio del M.E.C. dei Paesi d'Oltremare.

Mentre abbiamo molto apprezzato l'iniziativa, desideriamo esprimere il nostro vivo desiderio che possa venire pubblicata in un prossimo futuro anche una edizione in lingua italiana.

Mohamed Ahmed Addaue.
Ahmed Assam Idris.
ROMA.

Je remercie également la Commission en votre nom, de n'avoir pas oublié ses amis d'outre-mer les plus éloignés, dans la diffusion du « Courrier ». Quant à moi, j'ai toujours personnellement accordé une importance primordiale à l'association des pays africains tributaires de la culture occidentale, avec cette puissance économique internationale que constitue la C.E.E.

Les voyages d'étude ou d'information, les bourses d'études, les stages de perfectionnement ainsi que les colloques comme celui de Toulouse (en Haute-Garonne, France) et auquel j'ai eu le plaisir et la joie de participer en 1962... Tout cela prouve assez que notre pays en s'associant à la Communauté n'y trouve pas uniquement que des intérêts purement économiques et financiers mais aussi... des hommes et des relations humaines.

Jean-Henri Randriamanantena,
Tananarive, MADAGASCAR.

J'ai lu avec intérêt votre revue. Elle me plaît beaucoup. Je serai très heureuse de la recevoir régulièrement. Elle me permettra non seulement de correspondre avec les collaborateurs,

Pour finir, un dilemme se pose à tous les Africains et Malgaches : ou bien le développement industriel ou bien rester dans le sous-développement actuel. Dire oui aux techniciens étrangers, c'est dire oui à l'industrialisation du continent. Mais dire non à la présence des techniciens européens, c'est vouloir vivre continuellement dans le sous-développement actuel.

Le pessimisme africain

Tout cela est vrai, disent quelques africains et malgaches. La présence de nos anciens chefs est nécessaire pour l'industrialisation de nos pays. C'est une vérité indubitable. Mais, comme nos pays manquent encore précisément de techniciens, qui va alors vérifier et contrôler les travaux effectués par les étrangers ? On peut parler de la conscience professionnelle des Européens, d'accord, mais il faut quand même que les gouvernements des pays africains et malgache sachent au moins suivre de près les travaux. Un gouvernement doit savoir si l'inventaire de ressources naturelles de nos pays est exact et complet ; si la durée de l'exploitation de gisements et de mines est exacte. Tout cela est humain. Un géologue, par exemple, peut mettre plus de temps qu'il ne faudrait pour terminer ses travaux, car plus la durée est longue, plus son contrat est prolongé et plus il est payé en conséquence.

mais aussi de suivre les progrès qui se réalisent au sein de la communauté.

Mlle Thérèse Sarr,
Rufisque, SENEGAL.

J'ai reçu avec grand plaisir le premier numéro du « Courrier de l'Association » et je vous en remercie. D'autres camarades congolais et moi-même estimons que cette revue sera pour nous tous un excellent instrument de liaison avec d'autres collègues africains. Nous espérons que cette revue deviendra un carrefour où se rencontreront dans un même élan les divers efforts en vue de promouvoir les rapports eurafricains.

François Mundabi,
Léopoldville, CONGO.

Pour ma part, c'est avec grande joie que j'ai salué cette heureuse initiative. Ce bulletin qui se veut un organe destiné à resserrer les liens d'amitié qui se tissent toujours plus nombreux entre la Communauté et les pays africains associés, trouvera toujours parmi les anciens stagiaires de la rue du Marais le meilleur accueil. En effet, le stage effectué dans les diverses Directions de la Direction Générale du Développement de l'Outre-Mer, par delà son aspect théorique et technique, a été une occasion de nouer des contacts humains très fructueux, de comprendre mieux à travers ces relations humaines les problèmes de l'Europe et de l'Afrique, de réaliser une symbiose de ce que nous nommons communément la coopération.

J'ose espérer que, grâce à ce bulletin, par-delà les mers et les océans, ces contacts humains peuvent et doivent se maintenir et se consolider : le dialogue, un dialogue franc, amical, cordial, doit désormais s'instaurer entre l'Europe et l'Afrique. Le vingtième siècle se veut un siècle qui raccourcit les distances par ses grandes performances dans le domaine de la science et de la technique ; c'est donc par voie de conséquence le siècle des rapprochements, le siècle des dialogues vers un monde plus humain et plus fraternel.

Or, telle est la vocation du « Courrier de l'Association » : construire un grand ensemble « Europe-Afrique » plus amical, plus fraternel.

Laurent Ntamag,
Yaoundé, CAMEROUN.

Je suis très enchanté de lire et d'apprendre de vos échos malgré que je n'ai pas fait le stage en Europe.

M. Akono Zang,
Yaoundé, CAMEROUN.